

Pour clarifier les choses, le bill devrait être divisé en deux parties. La première serait une sorte de déclaration des droits de la jeunesse. Nous pourrions y inclure tous les souhaits que nous formulons à son endroit et tous les grands espoirs que nous plaçons en elle. D'autre part, nous devrions réviser le droit pénal de telle sorte qu'il se fasse un effort véritable pour engager ces jeunes gens sur la voie de la réhabilitation et du perfectionnement. La seule façon d'y arriver, c'est d'oublier tout à fait l'idée de châtement et de vengeance. Il faut surtout tâcher de créer pour eux le climat qui se rapproche le plus de celui d'un foyer heureux. La compréhension des besoins d'un enfant doit commencer le jour où les autorités apprennent qu'il a fait quelque chose de répréhensible. Il faut qu'il reçoive l'aide éclairée de travailleurs sociaux, de psychologues, de médecins et de bien des personnes qui n'ont pas de profession spécifique mais qui devraient être encouragées à lui donner de leur temps et de leur personne.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais, comme il est 10 heures, une motion d'ajournement de la Chambre est censée avoir été présentée et appuyée.

MOTION D'AJOURNEMENT

Conformément à l'article 40 du Règlement, une motion d'ajournement de la Chambre est censée avoir été présentée.

LA CITOYENNETÉ—LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE MINISTÈRE PAR ALEX BANDY

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre sans portefeuille chargé de la citoyenneté s'il ferait à la Chambre un rapport complet sur les accusations de fausseté, de supercherie et d'inefficacité lancées contre la Direction de la citoyenneté par un de ses employés, M. Alex Bandy de Vancouver.

Le ministre a refusé de répondre directement, disant que la question pourrait être soulevée au comité qui étudierait ses crédits et qu'en qualité de membre de la Chambre, je pourrais en discuter à cette occasion. Cela ne me satisfait pas du tout. L'engagement et le congédiement de M. Alex Bandy a soulevé un certain nombre d'importantes questions qui concernent à la fois le gouvernement et le public. Ce soir, je me propose de poser certaines de ces questions dans l'espoir que cette fois, le ministre comprendra qu'il importe de fournir des réponses à la Chambre.

Pourquoi a-t-on engagé Alex Bandy en premier lieu? Comme il avait été l'une des principales personnalités à la conférence des pauvres qui a eu lieu du 7 au 10 janvier, de toute évidence, les gagne-petit de la côte ouest l'acceptaient et avaient confiance en lui. De fait, il a été pendant quelque temps secrétaire de l'Unemployed Citizens Welfare Council à Vancouver. La Direction de la citoyenneté l'a engagé le 15 janvier, cinq jours après la fin de la conférence. Pourquoi l'a-t-on engagé? D'après un article de Marian Bruce paru dans le *Sun* de Vancou-

ver du 15 mars, il croyait que son travail consistait à discuter avec les petits salariés du financement par le gouvernement des projets de services communautaires lancés par les organisations. Mais, dit-il, en février on lui a donné l'ordre de commencer à recueillir des renseignements sur les groupements, sur la force de chacune des associations et sur leur composition en ce qui concerne l'âge, l'origine ethnique et le caractère militant.

• (10.00 p.m.)

Entre-temps, à partir du moment où il a été nommé le 15 janvier, il a subi les assauts tout d'abord du ministre de la réhabilitation de la Colombie-Britannique, M. Philip Gaglardi, et des autres membres du parti du Crédit social de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Les députés libéraux de la Colombie-Britannique se sont mis de la partie, l'un d'eux ayant déclaré que la nomination de «manifestants agressifs» comme Bandy était inacceptable aux yeux des 15 députés libéraux de la Colombie-Britannique. Il semble qu'on n'ait que peu ou pas du tout tenu compte du fait que les groupes d'économiquement faibles de la Colombie-Britannique l'avaient accepté.

Jusqu'à ce moment-là, Alex Bandy s'était abstenu de commentaires publics, en partie, dit-il, parce qu'Ottawa lui avait imposé le silence. Mais l'avalanche de critiques politiques, s'ajoutant à ce qu'il considérait comme une enquête politique qu'on lui ordonnait de poursuivre chez les économiquement faibles ont dépassé la mesure. Il a exprimé vigoureusement son opinion, qualifiant le projet où on l'employait de «projet de pacification» conçu pour pacifier et maîtriser les associations d'économiquement faibles. Il a déclaré que les \$44,000 dépensés de ce fait constituaient un gaspillage des deniers des contribuables qui auraient pu être utilisés bien plus avantageusement en contributions directes aux groupements de citoyens. Cet argent a été gaspillé et n'a servi aucunement à aider les pauvres. Il a donc été licencié par la Direction de la citoyenneté. On dira, officiellement, je suppose, que son contrat n'a pas été renouvelé.

Un article rédigé par John Clarke de la Colombie-Britannique et publié le 20 mars dans le *Globe and Mail* affirme que, selon les fonctionnaires fédéraux, le projet d'Alex Bandy entrerait dans le cadre d'un programme global entrepris par Ottawa pour aider les groupes de pauvres à se faire entendre et à influencer davantage sur les politiques nationales. Ce programme était destiné à donner aux pauvres autant de chances qu'au patronat, au salariat et à d'autres groupes d'influer sur les programmes du gouvernement. Si tel est le cas, pourquoi le gouvernement l'a-t-il limogé lorsqu'il a commencé à critiquer l'orientation que prenait le projet et qui, selon lui, s'était modifiée depuis le début? Le gouvernement savait certes qu'Alex Bandy avait son franc-parler. Est-ce pour cela qu'on l'a engagé—afin qu'il puisse se faire le porte-parole des pauvres gens? Ou l'a-t-on engagé avec l'idée de le faire taire en cas de divergences d'opinion avec le gouvernement? Le gouvernement va-t-il maintenant cesser d'aider les pauvres à s'organiser? Ou va-t-il chercher d'autres béni-oui-oui qui seront reconnaissants d'être embauchés—reconnaissants et muets?

Il importe que l'on réponde à toutes ces questions. Les contribuables et notamment les personnes qui ne disposent que d'un revenu modeste attendent du ministre un compte rendu complet sur l'affaire Alex Bandy.